

A notifier par la chancellerie d'Etat à :	Finances	3211.mb	PROJET 30/1/76	Timbre du Conseil d'Etat ✓
	Cadastre	Instruction	d'arrêté présenté par le département	
Adresse :	Police2.....	des travaux publics		
	Travaux5.....	Sautier2.....	Feuille d'avis ?	
	Intérieur3.....	Serv. légis.	OUI - NON	
	Economie	CIA ou CP	Presse ?	
	Prévoyance	Bur. habit.	OUI - NON	
	Militaire	Intéressés		
	Chancellerie1.....			

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins sur
le territoire de la commune de Veyrier.

du

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Veyrier du 9 décembre
1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- CV_55292
- a) - Chemin des Boqueteaux
au chemin privé, sans issue, partant du chemin des Marais et
desservant un lotissement de villas.
- b) - Chemin de Chantefleur
au chemin privé desservant un lotissement de villas, partant
du chemin Antoine-Martin et aboutissant au chemin Henri-Berner.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er avril
1976.

